

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2014.

ÉTAIENT PRÉSENTS : JL GLEYZE, D. BERLAND, M. LE COZE, P. CALDERON, C. LUQUEDEY, B. BIDABE, JM. MATHA, C. BOYER, F. RIVIERE, D. COURREGELONGUE, M. BIROT, Y. MAUNOIR, C. FAGET, G. BERNARD, M.P GHIRARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Y. MAUNOIR

ORDRE DU JOUR

Compte rendu réunion du 26 mai 2014 :

Denis BERLAND dit qu'il faudrait modifier le paragraphe sur les travaux de voirie puisqu'une partie est devenue de la voirie communautaire.

Le compte rendu de la séance du 26 mai 2014 est validé.

Travaux communaux :

Jean-Luc GLEYZE indique que les travaux de réfection de la pelouse du stade ont été réalisés en interne par les services techniques et des bénévoles. Le matériel pour l'arrosage a été prêté par l'entreprise GARBAYE et l'entreprise CASTAGNE.

Denis BERLAND précise que les bénévoles ont étendu 86 tonnes de terre.

Jean-Michel MATHA indique qu'un devis avait été réalisé pour un montant d'environ 7500 €, les travaux réalisés en interne s'élèvent à environ 3500.€

Un repas sera organisé avec les bénévoles qui ont travaillé.

Circulations douces – demande de subvention au Conseil Général:

Jean-Luc GLEYZE indique que Monsieur PRIEUR du bureau d'études ARCADIE présentera le projet en apportant les modifications demandées, suite à la réunion de présentation du mois de mai.

Jean-Luc GLEYZE dit que nous avons la possibilité de solliciter le Conseil Général de la Gironde au titre des amendes de police pour l'aménagement des deux plateaux trapézoïdaux, le Centre Routier Départemental a donné son accord pour la suppression des deux haricots et le remplacement par les deux plateaux.

Une demande de subvention pour l'aménagement de chemins piétons sera également transmise au Conseil Général de la Gironde.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de pistes cyclables est/ouest venant s'adosser à la future piste cyclable du Conseil Général sur l'axe Nord/Sud. Ce projet permet de mailler Le village en circulations douces, tant pour les habitants que pour les touristes et pèlerins. Il s'agira d'une réalisation contribuant pleinement à l'aménagement du territoire, dans le cadre de la nouvelle extension du village entre le cœur de bourg et l'autoroute A65.

Ce projet a été jugé digne d'intérêt par les services de l'État, et bénéficie à ce titre d'une subvention au titre du 1% paysage et développement.

Son ancrage sur l'ancienne voie ferrée acquise par le Conseil Général, qui envisage sur cet axe de réaliser une piste cyclable de Bazas à Captieux, permet de donner corps aux politiques publiques du Département en matière de mobilité, visant notamment à utiliser les itinéraires touristiques à des fins de circulation autochtone. Le projet est à ce titre en convergence avec le plan Mobilité 21 et avec la révision du PDIPR. Il comprendra

planifiés sur plusieurs années. Une première tranche doit être réalisée cette année, qui s'élève à 188 685 €.

Afin de mener à bien ce projet qui nécessite un engagement financier conséquent dès la première phase, Monsieur le maire propose de solliciter le Député du Sud Gironde, pour une subvention de 10000.00 € au titre de la réserve parlementaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la première tranche des travaux de mise en sécurité de l'église pour un montant de 188.685 € hors-taxes,
- Sollicite le Député du Sud Gironde pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 10 000.00 € au titre de la réserve parlementaire.

3) Approuve le plan de financement comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX HT
Travaux de restauration de la façade sud	188 685.00 €
TOTAL	188 685.00 €
FINANCEMENT	
Réserve parlementaire	10 000.00 €
Conseil Général de la Gironde	30 000.00 €
Autofinancement	148 685.00 €
TOTAL	188 685.00 €

- Subvention du conseil général de la Gironde : 30 000.00 €
- Réserve parlementaire : 10 000.00 €
- Autofinancement par emprunt : 148 685.00 €
- Total hors-taxes : 188 685 €

4) Autorise Monsieur le maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 0

Participation de la commune de Captieux à l'association Départementale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques:

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'ADELFA (Agence Départementale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques) dont le budget annuel de est alimenté majoritairement par le Conseil Général de la Gironde et les collectivités adhérentes (100 € / an), rencontre actuellement quelques difficultés

De trésorerie.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une participation de 100.00 € à L' ADELFA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accorder à L'ADELFA une participation de 100.00 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 0

Travaux de mise en sécurité – déversoir d'orage demande de subvention à l'agence Bassin adour garonne :

Monsieur le maire informe l'assemblée que la mise en conformité des agglomérations vis-à-vis de la directive ERU et l'atteinte des objectifs de bon état liés à la Directive Cadre sur l'Eau passent par la connaissance et la limitation des rejets des systèmes d'assainissement sur le milieu réception par temps sec et par temps de pluie.

Bien que la connaissance du fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie soit une obligation réglementaire depuis 1994, les flux d'eaux usées non traitées déversés vers le milieu naturel restent encore peu connus.

Aussi, l'Etat et l'Agence de l'Eau Adour Garonne ont engagé une démarche d'amélioration de la connaissance des rejets et des systèmes de collecte et de mise en conformité de la surveillance des déversements par temps de pluie ; l'aide à la performance épuratoire que nous octroie l'Agence de Bassin Adour Garonne dépend de cette dernière.

Le Conseil Municipal décide donc :

- de retenir le devis de la Société SAUR pour un montant de 41190.00 H.T € concernant trois by-pass « bassin d'orage » installés sur l'ensemble du réseau collectant les eaux pluviales du centre-bourg de CAPTIEUX, ce secteur ne possédant qu'un réseau unique.
- De solliciter l'aide de l'Agence de Bassin Adour Garonne sur la base de la mesure et de l'enregistrement des volumes journaliers.
- De charger Mr le Maire de la constitution d'un dossier de demande de subvention ;
- De donner pouvoir à Mr le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 0

Diagnostic forage consultation des entreprises :

Fin 2013, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Général pour Diagnostic des deux forages de la commune afin de répondre à l'obligation de l'article 11 de l'arrêté du 11 Septembre 2003 qui impose une inspection périodique de ces ouvrages (minimum tous les 10 ans).

En outre, lors du nettoyage du réservoir du château d'eau en 2012, l'entreprise chargée des travaux a constaté la présence importante de sable qui s'est accentuée en 2013.

Aussi, au vu de ce phénomène, la Commune a décidé d'engager au plus vite le diagnostic des forages s'intéressant notamment aux aspects suivants :

- Inspection vidéo par caméra sur toute la hauteur du forage
- Mesure de la température de l'eau, de sa conductivité et du débit dans le forage ;
- Contrôle de la géologie et de la cimentation à l'extrados du tubage ;
- Mesure de la verticalité du forage...

Mr le Maire informe l'assemblée qu'en date du 2 Juin dernier, le Conseil Général a décidé de nous accorder une subvention de 9.000 € sur un total de travaux de 30.000 € HT. L'estimation des dépenses se décompose de la manière suivante :

- | | |
|------------------------------|-------------|
| - Diagnostic des 2 forages : | 25.000 € HT |
| - Pilotage de l'étude | 3.000 € HT |
| - Divers | 2.000 € HT |

Le Conseil Municipal décide donc :

- De procéder au lancement de l'opération après élaboration du dossier de consultation des entreprises ;
- De donner pouvoir à Mr le Maire de signer tous documents relatifs à cette opération.

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 0

Tarifs concerts des 25/10/2014, 14/12/2014, 07/02/2015, 04/04/2015 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que quatre concerts seront organisés :

- Le samedi 25 octobre 2014 « les années Golman »
- Le dimanche 14 décembre 2014 « Nicole RIEU chante Noël »
- Le samedi 07 février 2015 « Dalida... comme si j'étais là par sandy sims »
- Le samedi 04 avril 2015 « Erik ANGELLY chante AZNAVOUR »
-

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide dans le cadre de la régie animation :

- De fixer le prix de l'entrée aux concerts comme suit :

- ▶ Résident de Captieux : 10 €
- ▶ Personne extérieure : 15 €

De charger Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 0

INFORMATIONS DIVERSES

Travaux école :

Jean-Luc GLEYZE précise qu'il a rencontré Monsieur ARQUEY Architecte en charge du dossier de maîtrise d'œuvre, qui a indiqué qu'il n'était pas nécessaire de déposer une permis de construire, en effet, il n'y a pas de modification de la façade, l'isolation extérieur sera réalisée par la pose de volets roulants, la modification du mode de chauffage en une chaudière à gaz.

Les travaux ne seront pas réalisés pendant les vacances d'été, l'appel d'offre devrait être publié début juillet, il restera à programmer le calendrier de réalisation des travaux.

Travaux cantine :

Denis BERLAND précise que la cantinière a établi une liste de travaux à réaliser pendant la période estivale lorsque la cantine sera fermée.

La priorité est de régler ce problème d'odeur « évacuation des eaux usées » prévoir de déplacer les colonnes d'évacuation, les travaux doivent être réalisés pendant la période de vacances.

Stéphane PELERIN doit fournir une liste de travaux d'entretien à réaliser pendant la fermeture de l'école.

Didier COURREGELONGUE demande si les agents du service technique pourront réaliser toutes ces tâches.

Panneau d'informations – emplacement dans le cœur du village :

Denis BERLAND précise que l'emplacement dans le massif devant chez Bruno CRAPON, présenté lors de la dernière réunion n'est pas adapté, en effet, il y a déjà de nombreux panneaux publicitaires. Le massif de la pharmacie avait été retenu, cependant, nous rencontrons quelques difficultés pour l'implantation. L'endroit le plus adéquat serait sur l'esplanade devant l'église. Les raccordements électriques sont à prévoir, Denis BERLAND dit qu'il faudrait faire un point avec le SDEEG, afin de voir si les travaux peuvent être réalisés en repiquant sur la ligne électrique qui dessert l'église.

Aménagement du site communal situé a côté de la maison de l'enfance pour l'accueil d'un camp de jeunes à compter du 12 juillet 2014 :

Monsieur le Maire rappelle l'installation d'un camp de jeunes à compter du 12 juillet 2014. Des travaux d'installation de sanitaires et de deux bacs à douche ainsi qu'un évier de cuisine et un cumul pour la production d'eau chaude seront réalisés par le responsable de l'association M. Didier PUAUD et un agent des services techniques.

Travaux de voirie :

Denis BERLAND indique que la semaine prochaine l'entreprise BAPTISTAN continue les travaux par la piste de Rivedieu. La piste de LABARCHEDE sera réalisée avec la DFCI et TIGF.

Clarisse FAGET dit qu'elle a fait établir un devis pour l'aménagement du lac de Taste, afin d'avoir une idée du coût.

Jean-Luc GLEYZE dit qu'il a confié à Yohann MAUNOIR la gestion du lac de taste et précise que le lac de taste est une compétence d'intérêt communautaire. Cependant, il est intéressant d'avoir une estimation financière de l'aménagement de cet espace.

Entreprise MESIMA :

Jean-Luc GLEYZE rappelle que le contrat de bail a été signé pour la location du local communal « CAP ALU », l'entreprise va s'installer à compter du 01 juillet 2014, et va réaliser des travaux de réfection du bâtiment : devanture en bardage bois et aménagement des bureaux.

L'option d'achat du terrain de l'ancienne centrale à béton a également été signée, achat de 6000m² + réserve de 10000m² supplémentaires. D'ici la fin de l'année, l'entreprise devrait avoir acquis le terrain. Terrain situé en zone AUX du PLU frappé par les 100 mètres du pont d'amendement, la communauté de communes du Bazadais devra adresser un courrier à la DDTM, pour permettre à cette entreprise de pouvoir construire dans la zone des 100 mètres.

Jean-Luc GLEYZE précise que cette entreprise emploie 85 salariés, cinq à dix emplois seront créés pour le site de Captieux.

Didier COURREGELONGUE demande quels sont les critères pour postuler dans cette entreprise.

Jean-Luc GLEYZE dit que des ouvriers seront recrutés avec différents profils.

Situation MAHARANS :

Jean-Luc GLEYZE indique que l'expert est venu pour évaluer le site, un appel à candidature pour une reprise du site sera publié début juillet.

Le mandataire judiciaire a demandé à l'expert d'évaluer le montant d'une éventuelle indemnité communale.

Si dans un délai de trois mois la vente du site n'a pas eu lieu, une négociation sera engagée pour restitution de MAHARANS à la commune.

Si aucun profil d'acquéreur, possibilité pour la commune de reprise du bail, paiement d'une indemnité par la commune possible, c'est l'expert qui en jugera. La banque n'est pas intéressée pour la reprise du site.

Programmation culturelle :

Pascal CALDERON précise qu'une programmation culturelle a été établie pour la période de juillet 2014 à juin 2015. Nous avons deux propositions de maquettes, il faut faire un choix afin que les programmes soient distribués par la poste le 07 juillet 2014.

La proposition de maquette « Dalida » a été retenue

Pascal CALDERON fait part de la proposition de Martine MINVIELLE de conserver le petit format de programmation, le graphiste dit qu'il est plus judicieux de conserver le format A3.

Le format A3 sera conservé.

Pascal CALDERON rappelle que la commission animation a fixé les tarifs des concerts aux prix de 10€ pour les résidents de Captieux et 15€ pour les extérieurs.

Il précise que pour le concert de Nicole RIEU, elle viendra sur plusieurs jours et proposera un atelier chant avec l'école, l'ESAT et la population.

Charte graphique :

Pascal CALDERON rencontre Stephan MATTHIEU début juillet pour finaliser la maquette de la charte.

GPSO :

Jean-Luc GLEYZE informe le conseil Municipal que l'enquête publique aura lieu durant le dernier trimestre 2014.

Réseau Ferré de France a sollicité la commune de Captieux pour l'implantation de panneaux « d'avis d'enquête publique » sur le territoire de la commune.

Jean-Luc GLEYZE précise que le conseil Général de la Gironde a constitué un groupe technique pour que les collectivités puissent obtenir un soutien concernant toutes les demandes qui seront versées lors de l'enquête publique.

Communauté de communes du Bazadais :

Jean-Luc GLEYZE donne un bref compte rendu du dernier conseil communautaire :

- La RPA de Bazas avait été transférée au 01 janvier 2014 à la CDC du Bazadais, le conseil a décidé qu'il n'y avait aucun intérêt communautaire, cette structure redeviendra une structure communale.
- Office du tourisme du Bazadais fonctionne à ce jour en association loi 1901, il a été proposé de créer une régie.
- Lac de La prade : appel à candidature a été lancé pour la gestion du restaurant du site. Morgane LE COZE demande quelle est la forme du bail ?
Jean-Luc GLEYZE dit qu'il s'agit d'un bail précaire.

Forum des producteurs à L'ESAT :

Jean-Luc GLEYZE informe l'assemblée que les différents producteurs repérés dans le cadre des circuits courts ont présentés leurs produits.

Il est précisé que 350 enfants sont concernés sur le territoire par les circuits courts, si nous arrivons à mutualiser les livraisons de chaque cantine, il serait envisageable de mettre en place une plateforme afin de limiter les coûts.

Jean-Luc GLEYZE rappelle que les cantinières des RPI ont suivi une formation afin de pouvoir procéder à de nouvelles méthodes de cuisine et surtout introduire de nouveaux aliments.

Divers :

Marina BIROT demande s'il est possible que les agents des services techniques coupent les ronces sur le parking de l'école.

Yohann MAUNOIR indique qu'il fera le nécessaire dès demain matin.

Séance levée à 22h00